ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.329 15 novembre 1990

Distribution spéciale

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1.	Partie à l'Accord adressant la notification: DANEMARK
2.	Organisme responsable:
3.	Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Commutateurs privés
5.	Intitulé: Réglementation technique des commutateurs privés (disponible en danois uniquement)
6.	Teneur: Spécifications des commutateurs privés et réglementation relative aux essais. Partie 12 (voir TBT/Notif.89.27)
7.	Objectif et justification: Spécifications nécessaires pour établir un système d'homologation des commutateurs privés
8.	Documents pertinents:
9.	Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer
10.	Date limite pour la présentation des observations: 31 décembre 1990
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: